

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance générale du 3 octobre 2016

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce troisième jour du mois d'octobre deux mille seize, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :
Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller
Madame Isabelle Vézina, Conseillère
Madame Nicole Boudreault Côté, Conseillère
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseillère

Absente (s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

Mme Mélissa Girard, Mairesse, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

La Mairesse constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

Séance régulière du 3 octobre 2016 à 19h00

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2016;
5. Prêt d'un radar pédagogique et étude de circulation pour la rue de la Forêt;
6. Inscription à une formation sur l'inspection des véhicules lourds;
7. Prix pour le service de vérification et de validation du débitmètre;
8. Renouvellement du programme d'aide financière pour la formation des pompiers;
9. Demande de commandite pour l'activité vin et fromage de la relève agricole de Charlevoix;
10. Achat de bonbons pour Halloween;
11. Invitation à la rencontre santé et sécurité du travail (SST) du regroupement régional de Charlevoix;
12. Invitation au 40^e anniversaire du Club FADOQ Les Cœurs d'Or;
13. Demande de participation financière du corps de cadet 1239;
14. Formation obligatoire au programme de qualification des opérations en eaux usées;
15. Inscription au Réseau mondial des « villes amies des aînés » en lien avec la démarche MADA;

16. Achat d'abrasif;
17. Demande d'aide financière du club radioamateur de Charlevoix Inc.;
18. Achat d'une poignée de porte pour le garage municipal;
19. Formation pour l'eau potable;
20. Rampe de sécurité pour le muret de la patinoire;
21. Travaux à effectuer pour la subvention discrétionnaire de 25 000\$;
22. Achat de calendriers 2017-2018;
23. Entretien du système d'alarme de l'édifice municipal;
24. Demande du syndicat pour prolonger l'horaire de travail estival;
25. Publicité dans le bottin du Club d'Auto-Neige le Sapin d'Or Inc.;
26. Adoption du règlement #228-62 qui modifie le règlement #228-42 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations;
27. Achat de pneus pour le camion en prévision de la vérification annuelle;
28. Invitation à une croisière bénéfice du petit chemin Fleuve et Fjord;
29. Décompte progressif #3 pour la réfection de la rue du Jardin à Pavage Rolland Fortier Inc.;
30. Résolution d'appui à la MRC de Charlevoix-Est concernant le transport collectif;
31. Varia;
 - A) Invitation au souper d'ouverture du Club d'Auto-Neige le Sapin d'Or Inc.
32. Comptes à ratifier de septembre 2016;
33. Comptes à payer de septembre 2016;
34. Salaires du mois de septembre 2016;
35. Rapport de la mairesse, des conseillers et des conseillères;
36. Période de questions allouée aux contribuables;
37. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2016-10-3268

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2016

RÉSOLUTION 2016-10-3269

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 12 septembre 2016 soit, par la présente, adoptés tel que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

5 – PRÊT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE ET ÉTUDE DE CIRCULATION POUR LA RUE DE LA FORÊT

RÉSOLUTION 2016-10-3270

CONSIDÉRANT que le radar pédagogique prêté par le MTMDET ne peut être utilisé sur la rue de la Forêt;

CONSIDÉRANT la situation du dos d'âne de la rue de la Forêt et la volonté du Conseil de trouver une alternative;

CONSIDÉRANT la possibilité de participer à une étude de circulation de 10 jours sur la rue de la forêt en collaboration avec la Sûreté du Québec afin de compiler des données sur le nombre, la vitesse et le type de véhicules qui circulent à cet endroit;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec est disposée à nous prêter un radar pédagogique afin de réaliser cette étude;

CONSIDÉRANT la semaine du 3 octobre et celle du 10 octobre comme période où l'étude pourrait être réalisée;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'EFFECTUER une étude de circulation d'une durée de 10 jours sur la rue de la Forêt en collaboration avec M. Benoît Morin et la Sûreté du Québec.

6 – INSCRIPTION À UNE FORMATION SUR L'INSPECTION DES VÉHICULES LOURDS

RÉSOLUTION 2016-10-3271

CONSIDÉRANT l'offre de la Ville de Clermont qui dispose de 2 places libres pour suivre la formation sur l'inspection des véhicules lourds;

CONSIDÉRANT des changements pour l'inspection des véhicules qui seront effectifs le 20 novembre 2016;

CONSIDÉRANT un coût de 75\$ pour suivre cette formation qui se déroulera le 21 septembre 2016;

Il est proposé par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'INSCRIRE M. Serge Dufour à cette formation sur l'inspection des véhicules lourds au coût de 75\$ et d'autoriser le paiement.

7- PRIX POUR LE SERVICE DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION DU DÉBITMÈTRE

RÉSOLUTION 2016-10-3272

CONSIDÉRANT que le débitmètre doit être vérifié à chaque année;

CONSIDÉRANT un prix reçu de la compagnie Endress + Hauser pour effectuer la vérification;

CONSIDÉRANT un prix fait conjointement avec Saint-Aimé-des-Lacs pour réduire les coûts de transport;

Il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER la soumission #2002573239 de la compagnie Endress + Hauser pour la vérification du débitmètre au coût de 1030\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement.

8- RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

RÉSOLUTION 2016-10-3273

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts prévoit la formation de pompiers pour le programme Pompiers 1 et/ou de pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix-Est. La municipalité autorise la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette demande.

9 – DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ACTIVITÉ VIN ET FROMAGE DE LA RELÈVE AGRICOLE DE CHARLEVOIX

RÉSOLUTION 2016-10-3274

CONSIDÉRANT une demande de commandite de la Relève agricole de Charlevoix pour la 4^e édition de son activité « vin et fromage, super gastronomique » qui aura lieu le 5 novembre 2016 à 19h00 à la salle des loisirs de Saint-Hilarion;

CONSIDÉRANT le prix d'un billet à 50\$ pour les non-membres;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE FAIRE UN DON de 50\$ pour cette activité et d'autoriser le paiement.

10 – ACHAT DE BONBONS POUR L'HALLOWEEN

RÉSOLUTION 2016-10-3275

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser la conseillère Marie-Claude Gilbert à faire l'achat de friandises pour un montant de 50.00\$ dans le cadre de l'Halloween. La distribution des bonbons par les pompiers devra se faire bénévolement et d'autoriser le paiement.

11 – INVITATION À LA RENCONTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (SST) DU REGROUPEMENT RÉGIONAL DE CHARLEVOIX

RÉSOLUTION 2016-10-3276

CONSIDÉRANT une invitation à la rencontre santé et sécurité du travail (SST) du regroupement régional de Charlevoix qui se tiendra à l'Hôtel Au Petit Berger de La Malbaie, le mercredi 2 novembre 2016 de 8h30 à 15h00;

CONSIDÉRANT un coût de 45\$ par personne (dîner inclus) pour cette rencontre;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la directrice générale, Mme Marcelle Pedneault et M. Serge Dufour, employé municipal assistent à la rencontre SST le mercredi 2 novembre 2016 à l'Hôtel Petit Berger de La Malbaie au coût de 45.00\$ par personne incluant les taxes et le repas du midi et d'autoriser le paiement.

12 – INVITATION AU 40^e ANNIVERSAIRE DU CLUB FADOQ LES CŒURS D'OR

RÉSOLUTION 2016-10-3277

CONSIDÉRANT que le 40^e anniversaire du club de l'âge d'or de Notre-Dame-des-Monts sera souligner le 16 octobre prochain;

CONSIDÉRANT qu'une messe sera célébrée à 10h30 à l'église de la municipalité et qu'elle sera suivie d'un repas servi à la salle du club de l'âge d'or;

CONSIDÉRANT un coût de 20\$ par personne pour le repas;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACHETER un billet au coût de 20\$, de mandater la mairesse Mélissa Girard pour représenter la municipalité et d'autoriser le paiement.

13 – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU CORPS DE CADET 1239

RÉSOLUTION 2016-10-3278

CONSIDÉRANT une demande du Corps de Cadet 1239 La Malbaie – Clermont qui offre des activités sociales et sportives pour les jeunes de 12 à 18 ans;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents;

De faire un don de \$50.00 au Corps de cadet 1239 La Malbaie – Clermont et d'autoriser le paiement.

14 – FORMATION OBLIGATOIRE AU PROGRAMME DE QUALIFICATION DES OPÉRATIONS EN EAUX USÉES

RÉSOLUTION 2016-10-3279

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) qui spécifie que l'opération et le suivi du fonctionnement d'une station d'épuration doivent être exécutés par une personne titulaire d'un certificat de qualification valide;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et la date limite pour s'inscrire à Emploi Québec pour la formation est le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT un coût de 111.00\$ pour s'inscrire à Emploi Québec pour cette formation (catégories BOW-2);

CONSIDÉRANT QUE cette formation est donnée par le collègue Shawinigan sur une période de 12 semaines, 10 heures par semaine et deux journées pour la pratique pour un montant de 2 800\$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents;

D'INSCRIRE M. Serge Dufour à auprès d'emploi Québec pour la formation sur les eaux usées catégorie BOW-2 et d'autoriser le paiement de 111.00\$ pour l'inscription; Et d'autoriser le paiement de 2800.00\$ au Collègues Shawinigan pour cette formation ainsi que les tous les autres frais inhérents qui vont être partagés avec les autres participants lors des déplacements du formateur pour les deux jours de pratiques. (Frais du formateur pour ses déplacements (0.45\$ du kilomètre, l'hébergement à 125.00\$ la nuit et les repas à 50.00\$ par jour).

15 – INSCRIPTION AU RÉSEAU MONDIAL DES « VILLES AMIES DES AÎNÉS » EN LIEN AVEC LA DÉMARCHE MADA

RÉSOLUTION 2016-10-3280

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est engagée dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que plus de 800 municipalités et MRC participent actuellement à la démarche MADA;

CONSIDÉRANT que 88,6% des citoyens du Québec habitent une municipalité en démarche MADA;

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la Santé et le Ministère de la Famille souhaitent mettre en valeur l'expérience unique des municipalités québécoises auprès d'autres pays;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents;

DE REMPLIR le formulaire disponible sur Internet afin d'être membre du Réseau mondial « villes amies des aînés ».

16 – ACHAT D'ABRASIF

RÉSOLUTION 2016-10-3281

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts a besoin d'abrasif (calcium) pour assurer la sécurité des chemins et des stationnements de la Municipalité pour la saison hivernale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

De faire l'achat d'abrasif pour la saison hivernale à la compagnie DA-RE-L Excavation Inc. et d'autoriser le paiement.

17 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB RADIOAMATEUR DE CHARLEVOIX INC.

RÉSOLUTION 2016-10-3282

CONSIDÉRANT une demande du Club radioamateur de Charlevoix Inc. pour une aide financière afin de réaliser des travaux d'entretien à ses quatre répétitrices;

CONSIDÉRANT que cet organisme est entièrement consacré aux communications radios et qu'il peut s'avérer utile en situation d'urgence;

Il est proposé par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'OFFRIR une aide financière de 125\$ pour l'amélioration des installations du Club radioamateur de Charlevoix Inc. et d'autoriser le paiement.

18 – ACHAT D'UNE POIGNÉE DE PORTE AVEC CODES DE SÉCURITÉ POUR LE GARAGE MUNICIPAL

RÉSOLUTION 2016-10-3283

CONSIDÉRANT la possibilité d'acheter une poignée de porte avec codes de sécurité pour le garage municipal;

CONSIDÉRANT que cet achat faciliterait la sécurité au garage municipal;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'ACHATER une poignée de porte avec codes de sécurité au coût approximatif de 100\$ pour le garage municipal et d'autoriser le paiement.

19 – FORMATION POUR L'EAU POTABLE

RÉSOLUTION 2016-10-3284

CONSIDÉRANT la possibilité que la formation sur l'eau potable soit donné dans la région au cours des prochains mois si le nombre d'inscription est suffisant;

CONSIDÉRANT un coût pour la formation au programme OUCA d'une durée de 15 jours qui sera de 175\$ par jour;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Trois lacs offrira la formation aux personnes inscrites;

Il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'INSCRIRE M. Benoît Côté à la formation sur l'eau potable.

20 – RAMPE DE SÉCURITÉ POUR LE MURET DE LA PATINOIRE

RÉSOLUTION 2016-10-3285

CONSIDÉRANT que le muret de la patinoire a été refait;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers circulant à cet endroit il faudrait installer une rampe par-dessus les blocs de ciment;

CONSIDÉRANT un estimé de 1 000\$ pour une rampe de sécurité;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'INSTALLER une rampe de sécurité en fer au coût approximatif de 1 000\$ et d'autoriser le paiement à même le surplus accumulé au 31 décembre 2015.

21 – TRAVAUX À EXÉCUTER POUR LA SUBVENTION DE 25 000\$

RÉSOLUTION 2016-10-3286

Il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour le montant subventionné de 25 000\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été construit adéquatement.

22 – ACHAT DE CALENDRIERS 2017-2018

RÉSOLUTION 2016-10-3287

Ce point est reporté à la prochaine séance.

23 – ENTRETIEN DU SYSTÈME D'ALARME DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

RÉSOLUTION 2016-10-3288

Ce point est reporté à la prochaine séance.

24 – DEMANDE DU SYNDICAT POUR PROLONGER L'HORAIRE DE TRAVAIL ESTIVAL

RÉSOLUTION 2016-10-3289

CONSIDÉRANT la demande du syndicat des employés de la municipalité pour prolonger l'horaire de travail estival jusqu'à la mise à pied de l'employé saisonnier;

Il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE MAINTENIR la position du Conseil. L'horaire de travail estival prendra fin le vendredi 7 octobre 2016.

25 – PUBLICITÉ DANS LE BOTTIN DU CLUB D'AUTO-NEIGE LE SAPIN D'OR INC.

RÉSOLUTION 2016-10-3290

CONSIDÉRANT la demande du Club d'Auto-Neige le Sapin d'Or Inc. pour son bottin annuel;

CONSIDÉRANT un coût de 150 \$ plus les taxes applicables pour une publicité dans leur bottin;

Il est proposé par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE RENOUELER la publicité dans le bottin du Club d'Auto-Neige Sapin d'Or Inc. pour la saison 2016-17 au coût de 150\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement.

26 – ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-62 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT #228-42 SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS

RÉSOLUTION 2016-10-3291

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'ADOPTER le règlement #228-62 qui modifie le règlement #228-42 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations.

27 – ACHAT DE PNEUS POUR LE CAMION EN PRÉVISION DE LA VÉRIFICATION ANNUELLE

RÉSOLUTION 2016-10-3292

CONSIDÉRANT qu'il faut remplacer les pneus avant du camion de la municipalité;

CONSIDÉRANT un prix de \$ du Garage A. Côté pour 2 pneus neufs;

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'ACHETER deux pneus neufs pour le camion de la municipalité au coût de \$ en prévision de l'inspection annuelle et d'autoriser le paiement.

28 – INVITATION À UNE CROISIÈRE BÉNÉFICE DU PETIT CHEMIN FLEUVE ET FJORD

RÉSOLUTION 2016-10-3293

CONSIDÉRANT une invitation de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine pour une croisière bénéfice qui aura lieu le samedi 15 octobre 2016 de 13h00 à 16h00;

CONSIDÉRANT un coût de 100\$ pour cette activité;

Il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE REFUSER la demande faite de disponibilité des élus.

29 – DÉCOMPTE PROGRESSIF #3 POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DU JARDIN À PAVAGE ROLLAND FORTIER INC.

RÉSOLUTION 2016-10-3294

CONSIDÉRANT une recommandation de paiement de la firme Norda Stelo pour les travaux de réfection de la rue du Jardin par la compagnie Pavage Rolland Fortier Inc.;

CONSIDÉRANT que la recommandation de paiement est de 14 451,01\$ incluant les taxes applicables;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE PAYER la somme de 14 451,01\$ taxes incluses à la compagnie Pavage Rolland Fortier Inc. correspondant au décompte progressif #3 et d'autoriser le paiement.

**30 – RÉOLUTION D'APPUI À LA MRC CHARLEVOIX-EST
CONCERNANT LE TRANSPORT COLLECTIF**

RÉSOLUTION 2016-10-3295

CONSIDÉRANT la réception, par poste recommandée, de la résolution numéro 16-08-44 de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est en date du 3 octobre 2016 déclarant son intention de déclarer compétence conformément à l'article 678.0.2.2 du Code municipal;

CONSIDÉRANT les discussions du conseil relativement à la nécessité pour les municipalités de Charlevoix-Est de disposer d'un service de transport collectif quant à la consolidation et l'amélioration des services de transport collectif sur le territoire pour le mieux-être des citoyens et du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est organise depuis 2005, le transport collectif et adapté, via son service de transport (STCCE) et que ses activités se font sous son entière gestion afin d'assurer le transport de personnes sur tout le territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 678.0.2.3 du Code municipal la municipalité locale doit, dans les 60 jours de la réception de la résolution de la municipalité régionale de comté, identifier tout fonctionnaire ou employé qui consacre son temps de travail et dont les services ne seront plus requis pour le motif que la municipalité perd la compétence en cette matière;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 678.0.2.3 du Code municipal la municipalité locale doit, dans les 60 jours de la réception de la résolution de la municipalité régionale de comté, identifier tout équipement ou matériel qui deviendra inutile pour le motif que la municipalité perd la compétence;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 678.0.2.9 du Code municipal, une municipalité locale à l'égard de laquelle la municipalité régionale de comté a déclaré sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 ne peut exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième aliéna de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabelle Vézina et résolu unanimement :

- D'accepter que la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est adopte un règlement conformément à l'article 678.0.2.1 du Code municipal, déclarant sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire en matière de transport collectif;
- De confirmer qu'aucun fonctionnaire ou employé n'est affecté par la perte de compétence relativement au transport collectif conformément à l'article 678.0.2.3 du Code municipal;
- De confirmer qu'aucun équipement ou matériel deviendra inutile à la suite de cette perte de compétence conformément à l'article 678.0.2.3 du Code municipal;
- De faire parvenir une copie conforme de la présente résolution à la MRC de Charlevoix-Est conformément à l'article 678.0.2.3 du Code municipal.

31 - VARIA

**31 A) INVITATION AU SOUPER D'OUVERTURE DU CLUB D'AUTO-
NEIGE LE SAPIN D'OR INC.**

RÉSOLUTION 2016-10-3296

CONSIDÉRANT une invitation du Club d'Auto-Neige Le Sapin d'Or Inc. pour son souper d'ouverture le 12 novembre 2016 au Centre des Loisirs de Saint-Hilarion;

CONSIDÉRANT que cette invitation est gratuite;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE RÉSERVER une carte pour le souper.

32 – COMPTES À RATIFIER DE SEPTEMBRE 2016

RÉSOLUTION 2016-10-3297

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	4 111.82 \$
Eau potable :	<u>554.74 \$</u>
TOTAL :	4 666.56 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS. 1775, 1779, 1783, 1784, 1786, 1787.

33 – COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2016

RÉSOLUTION 2016-10-3298

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de septembre 2016 :

Fonds d'administration :	20 021.36 \$
Eau potable :	<u>542.70 \$</u>
TOTAL :	20 564.06 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2016 au montant de 20 564.06 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 20 564.06\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

34 – SALAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016

RÉSOLUTION 2016-10-3299

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de septembre 2016 au montant de 10 090.09\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de septembre 2016 au montant de 10 090.09\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1774-1776-1777-1780-1781-1782-1785.

35 – RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

La Mairesse et les conseillers (ères) font leur rapport.

36 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

37 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2016-10-3300

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 heures 00.

Mélissa Girard
Mairesse

Marcelle Pedneault
Directrice générale

Le présent procès-verbal est sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du code municipal du Québec, à l'approbation prévue à la séance du conseil municipal du 7 novembre 2016.

En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto. Le maire déclare de plus que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement par ce dernier au sens des dispositions de l'article 142 alinéa 2 du code municipal du Québec.